

## MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 9.6.2019

Nos Réf. : D-19-013022 /DDC/DREG/ars/mc Vos Réf. : courrier du 15 janvier 2019

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation du Groupe hospitalier du Havre (GHH) et, plus particulièrement, sur les conditions de travail des personnels du service des urgences de l'hôpital Jacques Monod à Montivilliers.

Des renseignements recueillis auprès de mes services, il ressort que le GHH a déjà pris un certain nombre de mesures pour améliorer la prise en charge au sein de ce service en recrutant notamment du personnel médical et paramédical (infirmiers et aides-soignants). Ces actions sont complétées par des mesures de moyen terme afin d'améliorer la réponse aux besoins de soins urgents.

Dans le cadre du dispositif "hôpital en tension", un accompagnement financier a été apporté fin 2018 aux établissements connaissant une forte activité en termes de passage aux urgences. L'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie a alloué dans ce cadre au GHH un complément de crédits à hauteur de 28 500 euros fin 2018, pour permettre un renfort temporaire du service d'urgences pendant cette période.

Dans le cadre du développement des coopérations ville - hôpital, le GHH a engagé des actions au sein du service d'aide médicale urgente. Une expérimentation de régulation diurne par des médecins généralistes, conduite par l'association médicale des urgences du Havre a été pérennisée.

De même, la définition du cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoire tout au long de l'année 2018, a permis de conforter plusieurs actions déjà initiées. Il en est ainsi du renforcement de la régulation médicale libérale le samedi matin, effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, qui a pour objectif d'améliorer et de densifier l'accès à une écoute médicale, via la régulation de patients appelant le 15 ou le 116-118.

Par ailleurs, la nécessité d'améliorer l'organisation de la filière gériatrique dans le cadre du groupement hospitalier de territoire "Estuaire de la Seine", a conduit le GHH à proposer dès 2018 la mise en place d'une offre de télémédecine avec des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), dans le cadre d'une meilleure offre de soins urgents aux résidents des établissements médico-sociaux.

Monsieur Jean-Paul LECOQ Député de Seine-Maritime 12 rue Michel Gautier 76600 LE HAVRE

.../...

Enfin, le territoire comporte également deux autres structures en charge des urgences. Cellesci sont mises en œuvre à l'hôpital privé de l'Estuaire et à la clinique des Ormeaux, qui concourent à l'amélioration de l'accès aux soins urgents, avec le GHH.

Soyez assuré du plein engagement de l'ARS pour soutenir la mise en œuvre des mesures garantissant l'accessibilité aux soins urgents de la population havraise en veillant à la qualité des prises en charge et des conditions de travail du personnel.

En vous assurant de ma vigilance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN